

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÚ VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 43 Nombre de Conseillers en exercice : 43 Nombre de Conseillers présents

à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 15 décembre 2022

OBJET:

DE-22-12-1-29) CONVENTION "TICKETS-LOISIRS" AVEC LA REGION ILE-DE-FRANCE

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi quinze décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 01 décembre 2022 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents: Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

<u>Absents excusés</u>: M. PITAVY (pouvoir à Mme BOILOT), M. LECOMTE (pouvoir à M. LOUVIGNÉ), M. RIBET (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE), Mme GALL (pouvoir à M. POLITZER).

Absents: .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20221215-Imc1H10208H1-DE Date de réception en Préfecture : 20/12/2022

Date de Publication : 21/12/2022

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention « Tickets-Loisirs » proposé par le Conseil régional d'Ile-de-France ;

Considérant la volonté de la ville de Vincennes de bénéficier du dispositif des Tickets-Loisirs fournis par la Région d'Île de France pour les jeunes fréquentant les Espaces-Jeunes ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 08 décembre 2022,

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention « Tickets-Loisirs » avec le Conseil régional d'Ile-de-France pour l'obtention de 160 tickets loisirs, d'une valeur unitaire de 6 €.

<u>ARTICLE II</u>: Autorise Mme le maire à signer ladite convention.

<u>ARTICLE III</u> : La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2022, aux articles et chapitres correspondants.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Le Maire

Signé

Signé

Date de Publication : 21/12/2022